

COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 13 Février 2024

Nombre de membres			
CC AS	En exercice	Présents	Votants
15	15	8	9

Date de convocation
02 FEVRIER 2024

Objet de la délibération
Ateliers « Bien vieillir » 2024

N° de délibération
002 - 2024

Présents : Jean-Marie FOURNIER, Delphine POIRIER, Brigitte GAYAUD, Myriam SEVENERY, Vincente OBIOL, Christine LE ROY DE PRESALE, Annie COGNON, André AGNIEL.

Absent(s) : CLIMENT Catherine, Mélanie SALLE, Raphaëlle DELENTE, Sarah AÏT IDIR, Claude CADENAT, Marie-Line VIGNE, Françoise LLINARES (donne procuration à Delphine POIRIER).

* * *

Rapporteur : Delphine POIRIER – adjointe déléguée aux affaires sociales

Le vieillissement de la population est un enjeu majeur des politiques publiques. Il soulève un certain nombre d'inquiétudes sur le maintien en bonne santé des personnes et la lutte contre la dépendance. Alors, pour « bien vieillir », l'activité physique a un rôle prépondérant. Avec l'avancée en âge peuvent survenir des désagréments de santé, physique et psychologique. La perte d'autonomie qui en découle est la principale crainte des Français liée au vieillissement. L'activité physique est un outil de prévention : elle ralentit les effets du vieillissement et protège des conséquences de la sédentarité. Ainsi, depuis 2022, le Centre Communal d'Action Sociale a mis en place, en partenariat avec l'Association A.G.V. Pas'APA, des activités physiques adaptées qui permettent d'accueillir des administrés dans un cadre rassurant, de promouvoir la santé et l'information par l'activité physique et de lutter contre l'isolement. Il s'agit de séances de renforcement musculaire, de jeux, de la danse, des exercices de souplesse et d'équilibre. Mais aussi des pilâtes, du yoga, et de la sophrologie.

Le budget prévisionnel de cette action est estimé à 9710,00 € pour 2024.

Il est proposé de renouveler le partenariat avec l'Association A.G.V. Pas'APA, et de solliciter le concours financier du Conseil Départemental dans le cadre de l'accompagnement et du soutien des personnes en perte d'autonomie.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Oùï l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Centre Communal d'Action Sociale,

DECIDE

1. De renouveler le partenariat présenté ;
2. de solliciter le concours financier du Conseil Départemental dans le cadre de l'accompagnement et du soutien des proches aidants.

Le Maire

Jean-Marie FOURNIER

